

ANNEXE 2 : LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DES OPERATEURS DLA

Dans le cadre de l'exercice d'une mission d'opérateur DLA la structure porteuse devra veiller au respect de plusieurs engagements, qui sont détaillés ou repris dans le Cadre d'action national DLA ainsi que dans les conventions-cadre, les conventions d'application annuelles et les outils déployés par l'Avise en tant qu'animateur du dispositif.

A ce titre, la structure porteuse DLA devra respecter les engagements suivants :

- **Appliquer les principes fondateurs de l'intervention du dispositif : apporter un accompagnement de qualité aux structures bénéficiaires pour leur permettre de renforcer leur modèle économique et de créer ou développer l'emploi sur le territoire**
- **Assurer l'accueil et l'intégration des chargés de mission dédiés à cette fonction.**
- **Mettre en place la formation nécessaire à leur professionnalisation de façon continue, en particulier en inscrivant et faisant participer les chargés de mission aux formations socles obligatoires mises en œuvre par l'Avise et les Centres de ressources DLA.**
- **Permettre aux chargés de mission de participer aux temps d'animation mis en place par les DLA Régionaux, les Centres de ressources DLA et l'Avise.**
- **Garantir l'ancrage du dispositif et son articulation avec les autres acteurs de l'accompagnement.**
- **Etre garant des règles de déontologie et des procédures d'achats de prestations, notamment lorsqu'elles sont spécifiques au dispositif.**
- **Rendre compte à ses pilotes locaux de son activité et de l'utilisation faite des financements alloués à l'exercice de la fonction de DLA à travers l'outil de reporting Enée Activités, et saisir les données correspondantes dans Enée Activités au plus tard le 5 du mois suivant. Garantir que les données saisies dans ce cadre sont fiables.**
- **Garantir de bonnes relations et une bonne gestion des prestataires qui sont des acteurs clés de l'accompagnement DLA.**
- **Contribuer à la mesure de la performance du dispositif à travers le recueil des données et leur saisie dans l'outil de reporting Enée Activités, et saisir les données correspondantes dans Enée Activités aux périodes et périodicités indiquées par les pilotes et/ou l'Avise. En particulier, saisir les indicateurs relatifs à l'emploi et à la situation financière de la totalité des structures bénéficiant d'un diagnostic, au moment du diagnostic. Garantir que les données saisies dans ce cadre sont fiables.**
- **Participer et contribuer à la qualité du dispositif et du réseau DLA sous toutes ses formes (échanges de pratiques inter-opérateurs, formations, communication, etc.).**
- **Faire figurer de manière lisible le soutien des Financeurs dans tous les documents produits dans le cadre de l'exécution de la mission DLA.**

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle constitue un aperçu du socle minimum d'engagements dans le cadre du présent appel à projets DLA afin d'aider les structures candidates à mieux cerner les engagements et obligations qui feront l'objet d'une contractualisation.